

(Entête parlement européen)

José Bové

**A M. le Président du Conseil Général
de l'Aveyron, Jean-Claude Luche**

Conseil Général de l'Aveyron
Hôtel du Département
Place Charles de Gaulle
BP 724
12007 RODEZ Cedex

Laroque-Ste-Marguerite, le 9 novembre 2010

Copie : M. Le Maire d'Auzits, Jean-Louis Frances, 12390 Auzits

M. Le président de la Communauté de communes, Jean-Marc Calvet, mairie de Rignac, 12390 Rignac,

Collectif de défense de la Côte d'Hymes, chez M. et Mme Pinquié, La Serre, 12390 Auzits

Association Bien Vivre à Auzits, chez M. Ricci, Lieu dit les Plos, 12390 Auzits

Objet : Aménagement du créneau de dépassement de la Côte d'Hymes – RD 840

Monsieur le Président du Conseil Général,

J'ai été interpellé par le Collectif de défense de la Côte d'Hymes, concernant l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RD840 sur la commune d'Auzits et suis particulièrement ce dossier.

Je regrette de constater que ce créneau de dépassement soit réalisé sans compensation foncière pour les exploitations agricoles concernées qui seront largement impactées, alors même que les exploitants et propriétaires formulent des solutions très réalistes et opérationnelles.

Je m'étonne que ce tracé tienne si peu cas d'une réalité économique existante et suffisamment fragilisée des exploitations agricoles en Aveyron. Il me paraît important de soutenir ces activités et les emplois qu'elles génèrent. Je crois d'ailleurs savoir qu'un nouvel emploi va y être créé puisqu'un jeune agriculteur souhaite s'installer.

J'ose espérer que les solutions portées par le Collectif de défense de la Côte d'Hymes seront rapidement entendues et prise en compte et que la procédure d'expropriation à l'encontre de deux propriétaires agriculteurs sera suspendue très rapidement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil Général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

José Bové